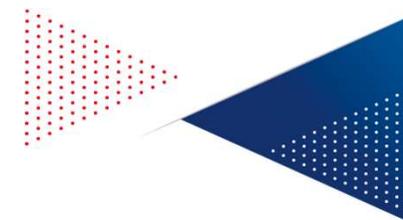


COMMISSION FEDERALE DE L'ARBITRAGE

Candidats F4/F5

2024-2025



Nom Prénom Arbitre	Affectation
FOUREL QUENTIN	F4
ROBERT TOM	F4
BENOIT THEO	F5
DEGAND ANTONIN	F5
DELALOY MATHIEU	F5
HINGRAND ROBIN	F5
LANTA CEDRIC	F5
MERZOUG BILEL	F5
TAOUIL HASSAN	F5
BROSSARD THOMAS	Non admis
DUPAYS AXEL	Non admis
DUPLAIX RAHITI CYRIL	Non admis
KEITA ALEXANDRE	Non admis
KIHN VALENTIN	Non admis
LAPLAGNE WILLIAM	Non admis
MINIER THOMAS	Non admis



La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.